

Procès-Verbal du Conseil général du 4 mars 2021

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Diane Raemy, passe à l'appel des membres : 32 personnes répondent à l'énoncé de leur nom, 12 personnes sont excusées et il est constaté 14 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Il n'y a pas de nouvelle assermentation lors de ce Conseil.

Le Conseil compte à ce jour 58 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
5. Préavis 01/21 « Assainissement chaufferie »
6. Rapport de la commission permanente
7. Rapport de la commission de gestion
8. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant apporter de modification à l'ordre du jour, celui-ci est **accepté** tel quel par l'assemblée à main levée et à l'**unanimité**.

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est **accepté** par l'assemblée à l'**unanimité**.

4. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Parcs et Promenades et Eclairage public :

- Eclairage public : L'intensité de l'éclairage public a été modifiée selon les indications données lors du dernier Conseil. Il est donc de 100% jusqu'à 20h, de 50% entre 20h et 23h, puis de 30% entre 23h et 5h.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Protection civile :

- Epuration : La taxe d'épuration sera augmentée dès cette année pour équilibrer les comptes. En effet, les charges relatives à l'épuration ne peuvent pas être prise sur les impôts, mais uniquement payées par les taxes. L'augmentation sera de CHF 40.-/adulte et de CHF 20.-/enfant en 2021, augmentation qui sera renouvelée à l'identique en 2022. Une adaptation qui se montera à environ CHF 200.- /personne sera de toute manière nécessaire lors de la régionalisation de l'épuration.

M. Christian Walther : Déchets, Routes et Chemins et Affaires sociales :

- Cimetière : Afin de faciliter l'accès au compost, la haie de thuya va être enlevée.

M. Olivier Ray : Domaines, Forêts et Ecoles :

- Ecoles : Les écoles ne ferment pas pour l'instant.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Finances :

- Il y a eu une réponse favorable de toutes les autres communes pour l'engagement d'un travailleur social. Celui-ci sera engagé dans le courant du mois d'avril.
- Les boules de Noël se trouvent toujours sur le sapin devant l'église. Ce n'est pas un oubli, mais juste en attente de la nacelle qui servira également à vérifier l'état du sapin.
- Les 20 et 21 mars, il y aura des travaux en gare de Lausanne, ce qui va engendrer une diminution des trains et donc des retards probables.
- Le dimanche des élections, un petit apéro sera peut-être organisé selon les possibilités du moment.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

- Le Président annonce que les résultats des élections du dimanche 7 mars seront affichés au pilier public, mais également publiés sur le site de la commune, ainsi qu'envoyés par sms, ceci pour éviter un attroupement dans la cours.

- Le Président rappelle que le 15 mars, il y aura la mise en place des autorités communales, ainsi que du bureau du Conseil et des différentes commissions en présence de Mme la Préfète. Il précise que pour être nommé à un poste, il faut obligatoirement être présent.

5. Préavis 01/21 « Assainissement chaufferie »

M. Olivier Ray, municipal, donne quelques explications sur le préavis 01/21 (**annexe 2**) « Assainissement chaufferie ».

Tout d'abord, un peu de vocabulaire : CECB signifie Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments et PAC signifie Pompe à Chaleur.

Il précise que la Municipalité a organisé une séance le 1^{er} février 2020, invitant la commission permanente et la commission de gestion à rencontrer et débattre avec Monsieur Olivier Zahn, ingénieur, concernant son rapport tel que le mentionne le préavis 01/21

La Municipalité demande au Conseil de se prononcer sur différents points :

1. Le choix d'une technique de chauffage
2. L'assainissement du toit du bâtiment communal
3. L'autorisation de contracter un emprunt bancaire

M. le Président propose, avant toutes discussions, de passer à la lecture des rapports des commissions, en commençant par la commission permanente.

6. Rapport de la commission permanente

La commission permanente, composée de Mme Isabelle Jendly et de MM. Bertrand Raemy et Jean-Luc Simond, a rencontré la Municipalité, représentée par M Jean-François Braissant, Syndic, ainsi que MM. Olivier Ray, Cédric Gaudin, Christian Walther et Stéphane Ecuyer, municipaux en date des 1^{er} et 9 février 2021 (**annexe 3**).

La réalisation de deux CECB+ a permis de mettre en évidence des notes plutôt moyennes pour les deux bâtiments. La Municipalité propose un projet de rénovation de la toiture du collège afin de réduire les pertes thermiques.

La commission soutient à l'unanimité le projet d'isolation de la toiture du collège.

Le rapport de M. Olivier Zahn, ingénieur mandaté par la commune, permet de comparer techniquement et financièrement différents types de production de chaleur (mazout, pellets, PAC air/eau et PAC sonde géothermiques).

La commission élimine les solutions mazout (type d'énergie inacceptable), PAC air/eau (insuffisamment efficiente et bruyante) et PAC sonde géothermiques (investissement trop important).

La commission permanente recommande au Conseil d'accepter le préavis 01/21 qui propose d'investir dans une chaudière à pellets, ainsi que d'entreprendre des travaux d'isolation de la toiture du collège.

7. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Laurent Michel et Pierre-Yves Roberti s'est réunie en dates du 8 et du 9 février 2021 pour examiner les solutions proposées par la Municipalité (**annexe 4**).

La solution à mazout représente un investissement de CHF 32'000.- alors que le système à pellets de bois, solution préconisée par la Municipalité, représente un investissement de CHF 88'700.-.

Le coût annuel de la chaudière à mazout représente CHF 6'603.-, celui de la version à pellets représente CHF 9'425.-, qui pourrait être réduit de CHF 1'200.- avec l'introduction de la taxe de CO₂.

La commission soutient à l'unanimité la proposition d'une chaudière à pellets. Même si l'investissement initial est nettement plus élevé, les charges annuelles restent raisonnables. Le choix d'un système de chauffage plus supportable pour la planète paraît plus adéquat compte tenu du devoir d'exemplarité des autorités locales et l'endettement additionnel nécessaire pour cette variante reste acceptable compte tenu de la marge disponible par rapport au plafond d'endettement communal.

Le montant à investir pour l'isolation de la toiture du bâtiment communal est estimé à CHF 38'500.-.

La commission trouve cet investissement justifié et prudent.

La commission de gestion recommande au Conseil de suivre les recommandations de la Municipalité pour la chaudière à pellets, l'isolation de la toiture du bâtiment communal et d'autoriser l'emprunt bancaire ainsi que les durées d'amortissement.

La discussion est ouverte :

M. Blaise Chappuis demande si le calcul des charges annuelles tient déjà compte de l'isolation du toit du bâtiment communal.

M. Olivier Ray lui répond que les charges pourraient être diminuées avec une isolation de la toiture.

M. Mael Sauter demande si la citerne à mazout pourrait être convertie en citerne à pellets

M. Olivier Ray lui répond que ce n'est pas possible, la citerne étant enterrée.

M. Yves Kübler trouve qu'il est dommage pour l'utilisation de la salle de devoir placer un local entre les deux bâtiments. Il demande si une autre solution serait envisageable.

M. Olivier Ray explique que diverses possibilités ont été examinées et qu'il n'est pas facile de trouver un bon emplacement pour le local à pellets, mais que tout sera fait pour rationaliser au maximum cet emplacement.

M. Yannick Liniger fait remarquer que si le local est trop petit, il faudra procéder à plus de commandes de pellets. Le prix des pellets étant fonction du volume commandé, il est préférable de commander un plus grand volume, moins souvent.

M. Jean-Luc Simond rappelle qu'il n'y aura pas besoin de pellets en été, le système de chauffage ne chauffant pas l'eau sanitaire.

Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président propose de passer au vote en commençant par :

1. Le Conseil est-il d'accord pour suivre la Municipalité dans son choix de techniques d'assainissement de la chaufferie ?

L'assemblée approuve le choix de la Municipalité à main levée et à l'unanimité.

2. Le Conseil est-il d'accord de choisir le système à pellets ?

L'assemblée approuve le système à pellets à main levée et à l'unanimité.

3. Le Conseil accepte-t-il le budget prévu pour les travaux d'isolation de la toiture ?

L'assemblée approuve le budget de CHF 38'500.- pour les travaux d'isolation de la toiture à la majorité avec une abstention.

4. Le Conseil autorise-t-il la Municipalité à contracter un emprunt bancaire pour réaliser ces travaux ?

L'assemblée approuve le financement pour la réalisation des travaux à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de proposition individuelle.

Le Président lève la séance à 20h45

La Président du Conseil général

La secrétaire du Conseil général

Pascal Jaggi

Diane Raemy